



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-347

Objet : Signature des conventions avec les bénévoles pour les ateliers seniors de la saison 2023/2024.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2010-719 du Conseil Municipal en date du 23 juin 2010 mettant en place le plan « Bien vieillir à Vélizy-Villacoublay »,

CONSIDÉRANT les propositions des personnes bénévoles suivantes :

D'encadrer l'atelier Aquarelle :

- Anne-Marie Solinas, domiciliée au 2 rue Henri Rabourdin à Vélizy-Villacoublay
- Danielle Allain, domiciliée au 2 rue de Lorraine à Vélizy-Villacoublay

D'encadrer l'atelier Dessin-Croquis

- Guy Russeil, domicilié au 69 rue Jules Ferry à Vélizy-Villacoublay
- Patrick Deroo, domicilié au 42 avenue Sadi Lecoinge à Vélizy-Villacoublay

DÉCIDE

Article 1 : de passer avec lesdites personnes les conventions correspondant aux propositions pour la période du 9 octobre 2023 au 30 juin 2024.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 23/08/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230828-DEC_2023_347-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/08/2023

Acte affiché du 28/08/2023 au 29/10/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr